



NOTIFICATION AUX PARTIES

Dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (COP10) et troisième session de la Réunion des Parties (MOP3) au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX VISAS ET AUX DÉLAIS

1. Le Secrétariat de la Convention souhaite appeler l'attention des participants à la COP10 et à la MOP3 sur des informations importantes concernant la procédure de demande de visa, décrite en détail dans la présente notification aux Parties.
2. Il est très important de retenir que la **date limite pour demander un visa est le 15 septembre**, car la procédure d'obtention du visa peut durer jusqu'à 60 jours ouvrables. Les participants n'obtiendront du Secrétariat de la Convention une lettre appuyant la demande de visa qu'après s'être inscrits et avoir fourni leurs pouvoirs.
3. Le Secrétariat de la Convention encourage donc vivement toutes les Parties et tous les observateurs **à s'inscrire et à télécharger leurs pouvoirs avant le 31 août 2023**, en utilisant les liens suivants :
 - a) Inscription à la COP10 : <https://indico.un.org/event/1003168/>.
 - b) Inscription à la MOP3 : <https://indico.un.org/event/1005272/>.
4. Des informations détaillées sur les visas et les conditions de leur obtention figurent dans les pages suivantes de la présente notification aux Parties.
5. Les demandes de renseignements doivent être envoyées à l'adresse cop10mop3@gmail.com. Veuillez indiquer VISAS comme objet du courriel.

I. INFORMATIONS RELATIVES AUX VISAS POUR LA COP10 ET LA MOP3

Quels sont les pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour entrer au Panama ?

Les participants des pays suivants ONT BESOIN D'UN VISA pour entrer au Panama :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les participants des pays suivants N'ONT PAS BESOIN DE VISA pour entrer au Panama :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nauru, Nicaragua, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu et Viet Nam.

II. DISPENSES DE VISA

Les ressortissants des pays suivants qui sont en possession d'un **passeport diplomatique, consulaire, officiel, spécial ou de service** N'ONT PAS BESOIN de visa pour entrer au Panama :

- Chine
- Cuba
- Haïti
- Inde
- Indonésie
- Philippines
- République dominicaine
- Venezuela (République bolivarienne du).

Selon le [décret exécutif n° 521 du 6 août 2018](#), tous les étrangers qui ont besoin d'un visa pour entrer au Panama et qui possèdent un visa de tourisme ou un visa long séjour en cours de validité, dûment délivré par les autorités de l'un des pays énumérés ci-dessous, N'ONT PAS BESOIN de visa pour entrer au Panama, si le visa remplit les trois conditions suivantes :

- 1) Il a été accordé pour plusieurs entrées.
- 2) Il a été utilisé au moins une fois pour entrer dans le pays de délivrance.
- 3) Il est valable au moins six (6) mois à compter de la date d'entrée au Panama.

Ainsi, les participants, qui auraient en principe besoin d'un visa pour entrer au Panama, n'auront pas besoin de visa panaméen s'ils possèdent un visa remplissant les trois conditions susmentionnées pour l'un des pays suivants :

- Australie
- Canada
- États-Unis d'Amérique
- Japon
- République de Corée
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Singapour
- tout État membre de l'Union européenne.

III. DEMANDE DE VISA POUR ENTRER AU PANAMA

Pour les participants qui ont besoin d'un visa et qui résident dans un pays où **IL Y A une ambassade ou un consulat panaméen**

- Chine
- Cuba
- Égypte
- Inde
- Jordanie
- Liban
- Maroc
- Philippines
- République dominicaine
- Venezuela (République bolivarienne du)¹.

Les participants sont invités à s'adresser directement à l'ambassade ou au consulat panaméen dans leur pays dès que possible (et **au plus tard le 15 septembre 2023**) pour demander un visa. Le Secrétariat de la Convention fournira à chaque demandeur des lettres d'accompagnement du Panama, ainsi qu'une lettre personnalisée appuyant la demande de visa et une note verbale générique (en espagnol).

Veuillez noter que le Secrétariat de la Convention peut fournir une lettre appuyant la demande de visa **UNIQUEMENT aux délégués dont l'inscription a été approuvée.**

Pour connaître l'adresse de l'ambassade ou du consulat panaméen le plus proche, voir : <https://mire.gob.pa/mapa-ubicacion-embajadas>.

Veuillez vous assurer que votre demande est complète et accompagnée de tous les documents requis afin d'éviter des retards. La liste des documents à fournir, y compris le [formulaire de demande de visa](#), est disponible sur le site Web du pays hôte de la COP10-MOP3 : <https://cop10-mop3-pma.com/cop10/storage/documentos/22/requisitos-visa-de-turismo-1688695441.pdf>. Ce document n'est disponible qu'en espagnol et les participants sont invités à utiliser des outils en ligne gratuits pour le traduire ou à contacter l'ambassade ou le consulat panaméen dans leur pays.

Le Secrétariat de la Convention recommande vivement aux participants de vérifier s'il faut prendre rendez-vous à l'ambassade ou au consulat panaméen dans leur pays, en particulier à Cuba, en Inde et en République bolivarienne du Venezuela, pour le dépôt des demandes de visa.

Alors que les participants qui financent eux-mêmes leur voyage sont priés de payer leurs frais de demande de visa, les délégués dont les frais de voyage sont pris en charge et les citoyens de l'Égypte, de l'Inde, de la Jordanie, du Liban ou des Philippines, doivent suivre la procédure indiquée à la page 6, au point « B. POUR LES DÉLÉGUÉS DONT LES FRAIS DE VOYAGE SONT PRIS EN CHARGE » et leurs frais de demande de visa seront payés.

¹ Pour les participants dont les frais de voyage sont pris en charge et les citoyens de l'Égypte, de l'Inde, de la Jordanie, du Liban ou des Philippines, suivre la procédure indiquée à la page 6, au point « B. POUR LES DÉLÉGUÉS DONT LES FRAIS DE VOYAGE SONT PRIS EN CHARGE ».

La procédure de délivrance, y compris l'étude du profil du demandeur, commence dès le dépôt de la demande. Ce processus peut prendre jusqu'à 60 jours.

IV. DEMANDE DE VISA POUR ENTRER AU PANAMA

Pour les participants qui ont besoin d'un visa et qui résident dans un pays où **IL N'Y A PAS d'ambassade ou de consulat panaméen**¹

Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

A. POUR LES DÉLÉGUÉS QUI FINANCENT EUX-MÊMES LEUR VOYAGE

Veuillez préparer votre demande de visa dès que possible, y compris la lettre d'accompagnement du Panama, la lettre appuyant la demande de visa et la note verbale (en espagnol), qui seront fournies par le Secrétariat de la Convention. Toutefois, veuillez noter que le Secrétariat de la Convention peut fournir une lettre appuyant la demande de visa **UNIQUEMENT aux délégués dont l'inscription a été approuvée.**

Le Panama a mis en place une procédure spéciale pour que les participants inscrits à la COP10 et à la MOP3 n'aient pas à se rendre à l'étranger pour demander un visa.

Les participants doivent déterminer où se trouve l'ambassade ou le consulat panaméen le plus proche dans leur pays et **envoyer leur demande par courriel, au plus tard le 15 septembre 2023**, en y joignant tous les documents requis, dont :

- a) le formulaire de demande de visa dûment rempli ([disponible ici](#)) ;
- b) une copie numérisée de **toutes les pages** du passeport ou du document de voyage ;
- c) une copie des visas ou des autorisations antérieurs délivrés par les autorités d'immigration panaméennes (le cas échéant) ;
- d) une réservation de vol avec itinéraire de voyage ou billet électronique ;
- e) une réservation d'hôtel confirmée ([liste des hôtels officiels disponibles ici](#)) ;
- f) une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour dans le pays de résidence du demandeur, en cours de validité (le cas échéant) ;
- g) une photo d'identité numérique (format passeport) sur fond clair ;
- h) les lettres d'appui du Panama fournies par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention (en espagnol) ;

¹ Ceci s'applique également aux participants qui habitent trop loin de l'ambassade ou du consulat panaméen dans leur pays.

- i) la lettre appuyant la demande de visa fournie par le Secrétariat de la Convention (en espagnol) ;
- j) la note verbale du secrétariat de la Convention (fournie en espagnol) ;
- k) une preuve de revenus (par exemple, relevés bancaires ou de carte de crédit des trois derniers mois, déclaration de revenus de la dernière année ou toute autre preuve de revenu) ; et
- l) un reçu pour le paiement de 60 balboas ou 60 USD au titre des frais de demande de visa (les participants sont tenus de payer les frais directement à l'ambassade ou au consulat avant de déposer leur demande et de joindre le reçu parmi les documents requis).

Les participants sont invités à contacter l'ambassade ou le consulat panaméen le plus proche pour obtenir l'adresse de courriel exacte à laquelle envoyer leur demande, ainsi que les informations relatives au paiement et aux modalités de virement bancaire.

Pour connaître l'adresse de l'ambassade ou du consulat panaméen le plus proche voir : <https://mire.gob.pa/mapa-ubicacion-embajadas>. Une liste des ambassades ou consulats du Panama proposés pour chaque pays est également disponible en annexe.

Veuillez vous assurer que votre demande est complète et accompagnée de tous les documents requis afin d'éviter des retards.

La procédure de délivrance, y compris l'étude du profil du demandeur, commence dès le dépôt de la demande. Ce processus peut prendre jusqu'à 60 jours.

Une fois votre demande approuvée, vous recevrez par courriel une lettre d'approbation de l'ambassade ou du consulat, ce qui vous permettra de vous rendre au Panama.

À leur arrivée dans la capitale, les participants sont invités à suivre les voies prioritaires jusqu'aux bureaux d'immigration pour faire tamponner leur passeport afin d'entrer au Panama.

Tous les participants qui souhaitent entrer au Panama suivant cette procédure spéciale sont priés d'arriver à l'aéroport au moins une heure avant l'heure exigée par la compagnie aérienne afin d'éviter toute complication imprévue.

B. POUR LES DÉLÉGUÉS DONT LES FRAIS DE VOYAGE SONT PRIS EN CHARGE

Veuillez préparer votre demande de visa dès que possible, y compris la lettre d'accompagnement du Panama, la lettre appuyant la demande de visa et la note verbale (en espagnol), qui seront fournies par le Secrétariat de la Convention. Veuillez noter que le Secrétariat de la Convention peut fournir une lettre appuyant la demande de visa UNIQUEMENT aux délégués dont l'inscription a été approuvée.

Le Panama a mis en place une procédure spéciale pour que les participants inscrits à la COP10 et à la MOP3 n'aient pas à se rendre à l'étranger pour demander un visa.

Les participants dont les frais de voyage sont pris en charge sont tenus d'envoyer leur demande par courriel à CIBTvisas (customerservices@cibtvisas.ch), au plus tard le **15 septembre 2023**, en y joignant tous les documents requis, dont :

- a) le formulaire de demande de visa dûment rempli ([disponible ici](#)) ;
- b) une copie numérisée de **toutes les pages** du passeport ou du document de voyage ;

- c) une copie des visas ou des autorisations antérieurs délivrés par les autorités d'immigration panaméennes (le cas échéant) ;
- d) une réservation de vol avec itinéraire de voyage ou le billet électronique ;
- e) une réservation d'hôtel confirmée ([liste des hôtels officiels disponibles ici](#)) ;
- f) une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour dans le pays de résidence du demandeur, en cours de validité (le cas échéant) ;
- g) une photo d'identité numérique (format passeport) sur fond clair ;
- h) les lettres d'appui du Panama fournies par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention (en espagnol) ;
- i) la lettre appuyant la demande de visa fournie par le Secrétariat de la Convention (en espagnol) ; et
- j) la note verbale du secrétariat de la Convention (fournie en espagnol).

Veuillez vous assurer que votre demande est complète et accompagnée de tous les documents requis afin d'éviter des retards. Pour votre information, vos frais de demande de visa seront payés en votre nom et CIBTvisas joindra le reçu à vos documents avant de les déposer au consulat du Panama à Genève.

La procédure de délivrance, y compris l'étude du profil du demandeur, commence dès le dépôt de la demande. Ce processus peut prendre jusqu'à 60 jours.

Une fois votre demande approuvée, vous recevrez par courriel une lettre d'approbation de l'ambassade ou du consulat à Genève, ce qui vous permettra de vous rendre au Panama.

À leur arrivée dans la capitale, les participants sont invités à suivre les voies prioritaires jusqu'aux bureaux d'immigration pour faire tamponner leur passeport afin d'entrer au Panama.

Tous les participants qui souhaitent entrer au Panama suivant cette procédure spéciale sont priés d'arriver à l'aéroport au moins une heure avant l'heure exigée par la compagnie aérienne afin d'éviter toute complication imprévue.

ANNEXE :

AMBASSADES OU CONSULATS DU PANAMA PROPOSÉS POUR LA DEMANDE DE VISA

PAYS	AMBASSADES/CONSULATS DU PANAMA PROPOSÉS POUR LA DEMANDE DE VISA
Afghanistan	Chine
Albanie	Italie
Algérie	Espagne, Maroc, Égypte
Angola	Afrique du Sud
Azerbaïdjan	Türkiye
Bahreïn	Qatar
Bangladesh	Inde
Bénin	Maroc, Égypte
Burkina Faso	Maroc, Égypte
Burundi	Afrique du Sud
Cabo Verde	Maroc
Cameroun	Égypte
Chine	Chine
Congo	Afrique du Sud
Côte d'Ivoire	Égypte
Cuba	Cuba
Djibouti	Égypte
Égypte	Égypte
Érythrée	Égypte
Eswatini	Afrique du Sud
Éthiopie	Égypte
Gabon	Afrique du Sud
Gambie	Maroc, Égypte
Géorgie	Türkiye
Ghana	Maroc, Égypte
Guinée	Maroc, Égypte
Guinée-Bissau	Maroc, Égypte
Guinée équatoriale	Maroc, Égypte
Haïti	République dominicaine
Inde	Inde

PAYS	AMBASSADES/CONSULATS DU PANAMA PROPOSÉS POUR LA DEMANDE DE VISA
Indonésie	Indonésie
Iran (République islamique d')	Qatar
Iraq	Émirats arabes unis
Jordanie	Jordanie
Kazakhstan	Chine
Kenya	Afrique du Sud
Kirghizistan	Chine
Liban	Liban
Lesotho	Afrique du Sud
Libéria	Maroc, Égypte
Libye	Égypte
Malawi	Afrique du Sud
Mali	Maroc, Égypte
Mauritanie	Maroc, Égypte
Maroc	Maroc
Mozambique	Afrique du Sud
Myanmar	Viet Nam
Népal	Inde
Niger	Maroc, Égypte
Nigéria	Maroc, Égypte
Oman	Qatar
Ouganda	Égypte
Ouzbékistan	Türkiye
Pakistan	Émirats arabes unis
Philippines	Philippines
République arabe syrienne	Türkiye et Jordanie
République centrafricaine	Égypte
République démocratique du Congo	Afrique du Sud
République démocratique populaire lao	Thaïlande
République populaire démocratique de Corée	Chine
République-Unie de Tanzanie	Afrique du Sud
Rwanda	Afrique du Sud
Sénégal	Maroc, Égypte
Sierra Leone	Maroc, Égypte

PAYS	AMBASSADES/CONSULATS DU PANAMA PROPOSÉS POUR LA DEMANDE DE VISA
Somalie	Égypte
Soudan	Égypte
Soudan du Sud	Égypte
Sri Lanka	Viet Nam
Suriname	Trinité-et-Tobago
Tadjikistan	Chine
Tchad	Égypte
Togo	Maroc, Égypte
Tunisie	Maroc et Égypte
Turkménistan	Türkiye
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela
Yémen	Jordanie
Zambie	Afrique du Sud
Zimbabwe	Afrique du Sud

= = =